

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-100 « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 25 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.  
**Date de convocation : mercredi 17 mai 2023 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT**  
**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 70**

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN (*jusqu'à la délibération n°2023-108*), André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2023-113*), Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-106*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-115*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Daniel FABRE), Gérard BROCHIER (à Bernard PERRET), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Jean-Alex PELLETIER), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Patrice MARTIN (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

**Etaient excusés :** Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Thérèse SIBERT, Pascal PAIN, Maud CASELLA.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN.

**Objet : ZAE du Bachas à Lagnieu - Autorisation de signature d'un compromis de vente d'un terrain d'une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup> avec Monsieur Vincent FLOQUET (ou toute SCI se substituant à lui)**

VU l'avis favorable commission économie et environnement du 2 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2023 ;

M. Daniel FABRE, vice-président, indique que par délibération du 21 février 2013 (n°2013-022), le Conseil communautaire a validé la création d'une zone d'activités économique au lieu-dit du Bachas sur la commune de Lagnieu. Le dépôt d'un permis d'aménager ainsi que le lancement d'un marché de travaux d'aménagement, ont été autorisés par le Conseil communautaire du 4 juin 2015 (2015-075).

Un prix de vente ainsi qu'un cahier des prescriptions architecturales et paysagères ont été validés en commission développement économique le 11 mai 2016.

Par délibération du 10 décembre 2020 (n°2020-204), le Conseil communautaire a autorisé la vente du lot n°6 de la ZAE du Bachas à Lagnieu, au profit de Messieurs FLOQUET et VOYEAU dirigeants de l'entreprise ARKETYPES spécialisée dans l'étude, la conception, la construction et la rénovation de bâtiments. L'entreprise s'est installée dans ses nouveaux locaux début 2023.

Face au développement important de l'activité, l'entreprise est déjà à l'étroit et M. FLOQUET s'est manifesté auprès de la CCPA afin d'acquérir un tènement d'environ 250 m<sup>2</sup> attenant au lot n°6, afin de permettre un stationnement et une circulation plus aisée sur son tènement.

.../...

Le vice-président propose d'approuver la signature d'une promesse de vente en faveur de M. Vincent FLOQUET (ou toute SCI se substituant à lui) pour la vente d'une parcelle d'environ 250 m<sup>2</sup> située sur la ZAE du Bachas à Lagnieu, au prix de 29 € HT/m<sup>2</sup>, soit environ 7 258 € HT. Les frais de bornage seront supportés par l'acquéreur.

Il sera précisé dans l'acte de vente que les futurs acquéreurs s'engagent à maintenir et entretenir le fossé présent sur ledit foncier.

La promesse de vente est conclue sous les conditions suspensives principales du respect du cahier des prescriptions architecturales et paysagères, du cahier des charges des ventes et du respect des documents d'urbanisme en vigueur.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la CCPA le compromis de vente relatif au bien susvisé ainsi que tous les documents y afférents.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la CCPA l'acte authentique de vente relatif au bien susvisé.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 mai 2023*

Publiée le **31 MAI 2023**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**  
Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

